



Épreuve d'admissibilité

SERVICE DES
RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA FORMATION

ÉPREUVE OBLIGATOIRE À OPTION - OPTION DROIT ADMINISTRATIF -

(durée 2 heures – coeff. 2)

Épreuve obligatoire à option
DROIT ADMINISTRATIF

1. Le principe de sécurité juridique (6 points)
2. Le juge administratif et la parité entre les femmes et les hommes (4 points)
3. La responsabilité de l'État du fait des lois (6 points)
4. La déontologie dans la Fonction publique (4 points)